

(a) Articles figurant sur la nomenclature des marchés à long terme passés par l'Administration centrale ;

(b) Objets hors marchés.

Elles seront accompagnées d'extraits en double expédition, établis sur un imprimé spécial pour chaque titulaire de marché et reproduisant : les uns, la série d'articles à commander sur tel marché de durée déterminée ; les autres, les approvisionnements à acheter par l'intermédiaire de la Commission permanente des marchés et des recettes à Paris, ou des Services coloniaux des ports secondaires.

Ces états, destinés à servir immédiatement de commandes sur marchés ou de listes d'objets à acheter, seront établis sur des imprimés du modèle de ceux annexés à la présente dépêche, savoir :

1^o Modèle bulle, pour les commandes sur marchés imputables au budget colonial ;

2^o Rose, pour les commandes sur marchés imputables aux budgets locaux ;

3^o Modèle bulle, pour les états de matériel à acheter hors marchés.

Un premier approvisionnement de ces imprimés vous sera prochainement expédié par les soins du Département ; vous aurez ensuite à prévoir, dans vos demandes annuelles de modèles administratifs, les quantités qui seront nécessaires aux divers services de la colonie.

Je ne saurais trop vous recommander de veiller à la stricte exécution des prescriptions ci-dessus. Il ne vous échappera pas, en effet, que le résultat cherché ne peut être atteint qu'autant que les Administrations coloniales se conformeront aux instructions du Département.

Je vous serai, par suite, obligé de donner des ordres formels pour que les demandes d'approvisionnements de toute nature soient établies comme je l'ai indiqué plus haut, avec le plus grand soin, reproduisent les numéros, la désignation et les prix de la nomenclature des marchés à long terme et contiennent, en ce qui concerne les *objets hors marchés*, tous les renseignements complémentaires susceptibles de fixer les services acheteurs sur la nature, les dimensions, l'emploi, etc., des articles à expédier.

J'insiste tout particulièrement sur l'application de ce mode de préparation des demandes d'approvisionnements. A diverses reprises, lors de la transmission des exemplaires de marchés à